



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

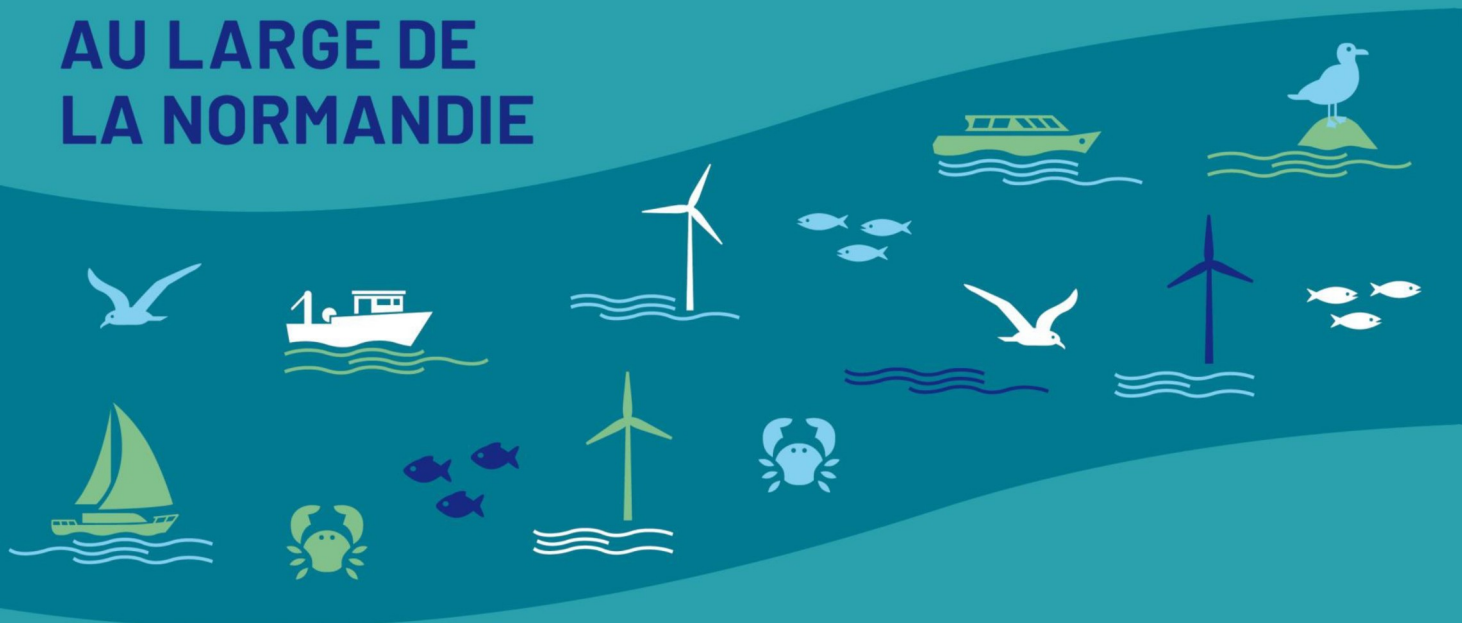
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONCERTATION « CENTRE MANCHE 2 »

Compte-rendu intégral de la réunion publique
sur la pêche maritime Port-en-Bessin

– vendredi 28 janvier 2022 –

ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Intervenants présents

Pour la maîtrise d'ouvrage – Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Normandie) :

- . Damien LEVALLOIS, directeur de projets éoliens ;
- . Arnaud FORGAR, adjoint.

Pour le CEREMA :

- . Pierre VIGNE, responsable du Groupe énergies, mer et littoral

Pour la Préfecture Maritime :

- . **Nicolas MAIRE, chef du bureau « domanialité - énergies marines »**
- . **Elodie SCHMIT, adjointe au chef du bureau « domanialité - énergies marines »**

Garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP) :

- . **Dominique PACORY;**
- . **Jean TRARIEUX.**
- . **Laurent PAVARD était présent en visio**

Réunion animée par Marion SIVY, SYSTRA

1. INTRODUCTION DE LA REUNION

Marion SIVY, SYSTRA

Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose de commencer cette réunion. J'invite Monsieur le Maire de Port-en-Bessin à venir s'exprimer pour un mot d'introduction.

Christophe VAN ROYE, maire de Port-en-Bessin-Huppain

Bonsoir à tous, bienvenue à Port-en-Bessin-Huppain. Ravi de vous accueillir pour cet échange autour d'un nouveau parc au large de la Normandie, sujet éminemment important.

Vous êtes dans un port de pêche, vous êtes dans le premier port de pêche de Normandie, qui entend bien le rester et pour le rester, il faut qu'il y ait des pêcheurs et que la filière pêche puisse fonctionner dans son ensemble et soit pérenne.

Beaucoup plus largement que cela – et puisque beaucoup de bateaux des ports voisins débarquent en mer ou pêchent dans cette zone où les poissons et les coquillages sont les plus nomades possibles, indépendamment des frontières que l'on trace, pour faire un clin d'œil à nos voisins britanniques – il s'agit d'un territoire de jeu extrêmement contraint qui est fragile et qui a ses équilibres. Ses acteurs ancestraux, les pêcheurs, veulent vivre de leur métier.

Voici pour mon mot d'introduction avec un message et un petit mot de passion.

J'aurai l'occasion de réintervenir un peu plus tard pendant le débat, évidemment, c'est le principe d'un débat public où il faut écouter les uns et les autres les enjeux et les avis de tout le monde.

J'espère que les échanges seront vifs et fructueux. Je vous souhaite de bons échanges. Merci.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur le Maire.

Je suis Marion SIVY, je vais animer les échanges de ce soir. Cette réunion est organisée dans le cadre de la concertation sur un nouveau projet de parc éolien en mer en Normandie sur la zone Centre-Manche. On est ensemble pour environ deux heures, jusqu'à 21h00.

Cette réunion débutera par une présentation du projet par le porteur du projet représenté ce soir par Damien LEVALLOIS pour la DREAL. Il y aura également une présentation d'une étude socio-économique réalisée sur la pêche par le CEREMA qui sera portée par Pierre VIGNE qui nous rejoindra en vidéoconférence. Nous aurons également une présentation portant, entre autres, sur la navigation, réalisée par la Préfecture Maritime représentée par Nicolas MAIRE et Elodie SCHMIT.

Après ce temps de présentation que les intervenants de ce soir feront aussi concis et synthétique que possible, on vous donnera la parole pour répondre à vos questions. Puisque ces présentations seront synthétiques, cela laissera de la place à vos questions dans le temps qui suivra.

Le programme est quand même plutôt chargé, j'invite encore une fois tout le monde à la concision et à être direct, que ce soit du côté des intervenants ou du public.

Je vous demande aussi autant que possible de vous exprimer dans le micro. Au cours des échanges, des micros vous seront apportés pour vous permettre de vous exprimer, sachant qu'une partie de l'auditoire est en visioconférence. Afin de permettre à tous de suivre les échanges et pour réaliser un compte-rendu intégral de la réunion qui sera rendu public, je vous demande donc de respecter ce principe.

J'invite M. LEVALLOIS à prendre la parole pour un mot d'introduction, puis je donnerai la parole aux garants pour qu'ils puissent se présenter.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Merci d'être présents ce soir pour cette concertation sur les éoliennes en mer de la zone « Centre-Manche » au large de la Normandie, spécifiquement dédiée à l'activité de pêche maritime, et qui fait suite à quatre réunions de présentation du projet et une réunion thématique sur le raccordement. Il s'agit donc de la deuxième réunion thématique, sur la pêche maritime.

Ce soir, les attentes de la réunion sont que chacun puisse s'exprimer sur la possibilité et les conditions de réalisation de ce projet dans la zone « Centre-Manche » qui a été définie lors des conclusions du Débat Public 2019-2020. L'expression du public est également attendue sur l'option de raccordement préférentielle dans le Calvados ; s'il est prévu de raccorder le premier projet dans la Manche, le second projet serait plutôt raccordé dans le Calvados, même si la porte de la Seine-Maritime n'est absolument pas fermée. Enfin, cette concertation est le moment de présenter comment ce projet s'inscrit dans notre futur énergétique et dans la transition énergétique que l'État mène actuellement.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur LEVALLOIS. Je passe la parole aux deux garants qui sont présents ce soir.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

Sur l'historique, je pense que vous le connaissez bien, il y a eu plusieurs débats sur l'éolien en France et en Normandie. Sans tous les refaire, celui de 2019-2020 consistait à identifier une zone de 300 km² préférentielle pour positionner un parc. Fin 2020, une décision du Ministère de la Transition Écologique (MTE) a retenu la zone dite « Centre-Manche » en la portant à 500 km². Le projet se poursuit et il existe déjà une concertation

continue sur le projet dit « AO4 » de la zone « Centre-Manche ». Fin août, le Premier Ministre a annoncé un second parc dans la zone « Centre-Manche », ce qui a induit une saisine de la CNDP. La CNDP a choisi de faire une concertation préalable. Au-delà de la différence de longueur, le débat public est piloté par la CNDP tandis que la concertation préalable est pilotée par le maître d'ouvrage. On est dans ce cadre-là.

Lorsqu'elle a pris cette décision, la CNDP a nommé trois garants : Laurent PAVARD qui n'est pas là ce soir, Dominique PACORY et moi-même. Notre mission est de veiller aux objectifs et principes de la concertation que l'on va rappeler.

Pourquoi une concertation publique ? C'est d'ailleurs la même raison pour un débat public.

Il y a une décision d'investissement et le public peut peser sur cette décision. Pour que vous puissiez participer et peser sur cette décision, ce qui est important est l'information qui vous est délivrée. On veille donc aussi à ce que l'information soit objective : on n'est pas dans des meetings politiques.

Pour vous donner les moyens de vous exprimer, il y a des réunions de présentation, des réunions thématiques, des outils en ligne *via* lesquels vous pouvez déposer des avis, des questions ou encore des cahiers d'acteurs.

Nous suivons tout cela avec Dominique et Laurent et on en fera le bilan. On n'est pas dans une posture de commissaire-enquêteur : nous ne donnerons pas un avis sur le projet mais on va faire un bilan et reprendre de façon exhaustive tous les arguments que nous aurons entendus.

Les trois principes de la concertation sont relativement simples :

- **Transparence** : tout ce qui est amené au débat est public ; il n'y a pas de réunions officieuses ou de choses sous la table ;
- **Équivalence de la parole** : c'est extrêmement important ; tout le monde est amené à s'exprimer, que vous soyez élu, représentant d'une association ou simple citoyen, vous avez la parole et votre parole a autant de poids quelle que soit votre situation.
- Ce qui est important, c'est l'**argumentation**. Nous, c'est cela que l'on va retenir : pourquoi vous avez cette idée.

Sur le calendrier, la concertation a débuté le 3 janvier avec une conférence de presse le 4 janvier. On est maintenant dans le cycle des réunions thématiques. On fera une pause le 10 mars avec les élections et la période de réserve. On reprendra au lendemain du second tour, le 25 avril, pour une quinzaine de jours, soit une réunion de clôture le 11 mai.

Après, nous [les garants] avons un mois pour faire notre rapport.

2. PRESENTATION DU PROJET

Marion SIVY, SYSTRA

Merci.

Je passe la parole à Damien LEVALLOIS pour présenter dans un premier temps les objectifs du projet, pourquoi il est développé et la façon dont il le serait, en particulier la localisation. Ensuite, comme je vous le disais, il y aura une présentation du CEREMA et de la préfecture maritime, respectivement sur l'étude économique et la navigation.

Monsieur LEVALLOIS ?

Damien LEVALLOIS, DREAL

(Voir diaporama joint à ce compte-rendu)

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vais d'abord replacer ce projet dans notre politique énergétique. L'objectif de neutralité carbone est attendu pour 2050.

Qu'est-ce que cela veut dire en tant que tel « l'objectif de neutralité carbone » ? Cela signifie que globalement,

aujourd'hui, même si la France est peu émettrice de GES (et de CO2), son mix énergétique est porté à 60% par des énergies fossiles (ce que vous avez en rouge sur le diagramme « camembert »). Tout ce qui est en bleu correspond à de l'énergie décarbonée et ce qu'il nous faut éliminer d'ici 2050, ce sont ces 60% d'énergie fossile (centrale à charbon mais surtout tout le pétrole utilisé au quotidien dans nos activités).

L'électrification doit être au maximum d'usage pour supprimer ce pétrole qui, dans tous les cas – vous l'observez déjà aujourd'hui – sera plus difficile d'accès : l'Agence Internationale de l'Energie considère qu'en 2035, nous aurons les premières tensions sur les marchés et qu'en 2040 nous aurons des crises pétrolières.

D'ici 2050, donc, l'objectif est de supprimer le pétrole et de le remplacer par des énergies non carbonées et un maximum d'usage électrique.

L'État a demandé à Réseau de Transport d'Électricité de réfléchir à ce que pouvait être le mix électrique à l'horizon 2050. En deux ans d'études, en consultant toutes les filières énergétiques, RTE a proposé 6 scénarii. Le scénario « M.0 » est celui où il n'y a que des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien terrestre et maritime, de l'hydrolien).

A l'autre bout du spectre, on a le scénario « N.0.3 » où le nucléaire représente 50% du mix. 50% de nucléaire, cela veut dire construire 14 EPR d'ici 2050 là où il y en a un en construction aujourd'hui et 6 annoncés.

Je vais m'attarder un peu sur ce deuxième scénario « N.0.3 ». Pour réussir à avoir notre confort d'aujourd'hui, il nécessite de développer :

- 22 GW d'énergie éolienne en mer – le projet dont on parle ce soir correspondrait au 7^e GW ;
- 43 GW d'éolien terrestre (contre 18 GW aujourd'hui) ;
- 70 GW de photovoltaïque (contre 12 GW aujourd'hui).

Vous avez vu le diagramme de tout à l'heure correspondant à 100% de notre consommation « bleue » et « rouge » d'aujourd'hui ? Les scénarii de RTE conduisent à estimer une production/consommation d'énergie correspondant à la moitié de celle d'aujourd'hui.

Notre principal effort correspond donc à de la sobriété et de la diminution de consommation : même en développant toutes ces capacités de production, nous n'aurons que la moitié de l'énergie disponible par rapport à aujourd'hui.

Alors bien sûr ces scénarii extrêmes, on n'y sera jamais, ni 100% renouvelables, ni nucléaire historique + 14 EPR. On sera dans un intermédiaire situé entre ces scénarii, ce qui signifie qu'on serait plutôt sur 30 ou 40 GW d'éolien en mer. Si on ne fait pas de photovoltaïque, ou d'éolien terrestre ou d'éolien en mer, il faudra reporter la charge sur les autres [technologies de production] à chaque fois. Ce sont des vases communicants.

La zone « Centre-Manche » dont on parle ce soir est issue du débat public 2019-2020. La carte avec les contributions en petits points est celle issue du débat public où finalement, on s'est arrêté à la zone plutôt proche du Cotentin – en Seine-Maritime, il y a des problèmes liés au trafic maritime qu'il nous faut régler pour pouvoir y penser un jour.

La partie bleue est celle ressortie du débat public (projet d'1GW raccordé à la Manche) et ce dont on parle ce soir, c'est la partie jaune encadrée de vert, une zone sur laquelle on aimerait développer jusqu'à environ 1,5 GW.

Cette zone-ci est véritablement « Centre-Manche », par comparaison à la première, plus proche du Cotentin. On est en gros à 42-45 km des trois départements voisins (Manche, Cotentin et Seine-Maritime).

Qu'est-ce qu'elle donne ? 1,5 GW environ, c'est l'objectif, pour une surface d'environ 250 km². L'objectif est de la mettre en service en 2031. Son coût estimé est de 4 à 5 millions d'euros, raccordement compris. Cela alimente environ 1 million de foyer par an.

Un petit détail : l'ensemble des deux projets de la zone Centre-Manche correspond à la capacité de production annuel de l'EPR. On produit la même chose que l'EPR.

Un participant émet ses doutes sur ce dernier équivalent.

Damien LEVALLOIS, DREAL

L'EPR a une puissance nominale de 1 650 MW, les deux parcs éoliens 2 500 GW donc en production¹, les deux outils sont comparables.

Sur le calendrier, nous sommes aujourd'hui en 2022, nous sommes sur la concertation. Si le projet est décidé, le lancement de l'appel d'offres aura lieu en 2023-2024, les autorisations de construction autour de 2026 pour une mise en service en 2031.

Je vais quand même parler rapidement du raccordement. Comme je vous ai dit, le premier projet est raccordé vers la Manche. Le tracé définitif sera donné dans les 6 mois qui arrivent.

Un participant fait part vivement de sa volonté de poser des questions.

Marion SIVY, SYSTRA

Il y aura un temps pour les questions, Monsieur.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Le raccordement du second parc est prévu dans le département du Calvados ou en Seine-Maritime. Ce que l'on voit sur la carte, ce sont les raccordements des deux premiers projets (Courseulles et Fécamp) et l'interconnexion France-Angleterre.

Brouhaha dans la salle

Marion SIVY, SYSTRA

S'il vous plaît, comme évoqué tout à l'heure, on est sur une présentation synthétique du projet pour ensuite passer sur les questions.

Monsieur LEVALLOIS est en train de terminer son exposé donc laissez-le terminer s'il vous plaît, merci.

Des participants font part de leur vive opposition au projet.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Le raccordement France-Angleterre est le trait bleu sur cette carte. Il s'agirait du même type de raccordement pour notre projet de parc soit un double câble dans une tranchée. Toutes les constructions sont enterrées en termes de raccordement. Vous connaissez ces structures, ce sont les mêmes que celles des parcs existants ou en développement :

- Une plateforme en mer qui récupère l'énergie produite par les éoliennes,
- Un raccordement souterrain en mer,
- Une chambre de jonction enterrée (ce qu'il y a à Merville-Franceville pour la connexion France-Angleterre et qui va arriver à Bernières pour l'interconnexion du parc),
- Enfin, un poste de transport le long des lignes de transport.

Voilà, j'en ai fini pour la présentation du projet.

3. PRESENTATIONS COMPLEMENTAIRES

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur LEVALLOIS.

Je propose que l'on passe dès maintenant sur le sujet de la pêche, qui, je crois, tient à cœur à plusieurs personnes

¹ Les puissances nominales sont pondérées par un facteur de charge qui correspond à l'intermittence des deux technologies. Plus l'intermittence est importante, plus le facteur de charge est faible.

ici présentes ce soir, avec l'intervention de Pierre VIGNE du CEREMA qui présentera l'étude socioéconomique réalisée.

Est-ce que vous êtes avec nous, Monsieur VIGNE ?

Pierre VIGNE, CEREMA
Oui, je vous entends.

Est-ce que vous m'entendez ?

Marion SIVY, SYSTRA

Oui. Je vous invite également à la concision pour permettre ensuite d'aller rapidement vers le temps d'échange et les questions qui sont nombreuses du côté de la salle.

Pierre VIGNE, CEREMA
Très bien. Je vous laisse basculer vers le diaporama.

Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose une présentation en trois parties :

- Objectifs et méthodes mises en place pour l'étude ;
- Quelques résultats ;
- Perspectives et études en cours.

On doit évidemment tenir compte des usagers et des usages dont fait partie la pêche professionnelle. Comme l'a appelé Monsieur le Maire, c'est une activité mobile qui dépend des saisons et de la réglementation en vigueur.

L'objectif de l'étude est d'établir un état des lieux sur plusieurs années (2016-2020) pour obtenir une vision de la pêche la plus fiable et robuste possible en fonction – et c'est un élément important – de l'état des connaissances et des données qui sont mobilisables.

La méthodologie qui a été mise en place part de l'étude réalisée dans le cadre du débat public 2019-2020. On a pris une période plus importante qui permet encore de consolider la méthode. On a pu, vous le verrez, porter de nouvelles analyses.

Dans le cas du premier projet de parc éolien en mer dans la zone « Centre Manche », la méthodologie avec été construite entre les services de l'État et les Comités régionaux de pêche.

Les données mobilisées pour l'étude sont :

- des données VMS² brutes annuelles de 2016 à 2020. Elles figurent sur la vignette en haut à droite et c'est à partir d'elles que l'on a pu faire les calculs statistiques.
- On a également un outil qui s'appelle « SACROIS » qui est un algorithme qui a été développé par l'Ifremer et qui contient deux livrables : des données géolocalisées, croisées avec des données VMS et des données non géolocalisées, pour prendre en compte la petite flottille – dans ce cas, les données sont rapportées au sous-rectangle statistique du CIEM.
- Troisième donnée en entrée, ce sont les données d'une base de données appelées GINA, qui correspond aux visites de sécurité annuelles des navires réalisées par les inspecteurs du ministère chargé de l'Environnement.

Une fois les données repérées, on prend les 5 années de 2016 à 2020, on considère pour les *arts traïnants*³, les bateaux qui ont une vitesse inférieure à 4,5 nœuds, ils sont en activité de pêche (évidemment, cela dépend des espaces, mais c'est un compromis). Et les données d'analyses consistent en des nombres d'heures, parfois on

² Vessel Monitoring System

³ Les arts traïnants sont des engins actifs (par opposition aux arts dormants) qui permettent de « chasser » le poisson. Ils sont tractés par le bateau (dragues, chaluts, lignes...) ou fonctionnent par encerclement (sennes).

calcul des nombres de navires et des euros.

Sur les méthodes, à chaque fois, on a essayé de retenir le maximum des 5 années pour maximiser la présence des bateaux. Par exemple, sur ce tableau illustratif, on retient de chaque ligne la valeur maximale (15 sur la première ligne).

Les limites ?

- SACROIS ne considère que les ventes en criée ; les ventes directes ne sont pas considérées.
- Deuxième limite sur les données VMS, on travaille par seuil de vitesse. On ne sait pas réellement quand les bateaux sont en action de pêche. Ces informations sont obtenues à travers le portail du système d'information halieutique de la Direction des pêches maritimes et aquaculture (DPMA) et on considère le seuil de 4 nœuds et demi.
- La taille des navires. Même si en Manche, la plupart des navires sont équipés, il reste des « petites flottilles » qui ne sont pas prises en compte dans VMS. C'est une approche qui n'est pas exhaustive.
- L'étude est restreinte au périmètre des parcs. Une vignette montre que, pour accéder au secteur de la zone « Centre-Manche », un navire doit être en 1^e ou 2^e catégorie et donc obligatoirement disposer de VMS. La ligne bleue qui croise la zone « Centre-Manche » en bordure correspond à la limite de la 3^e catégorie.

Quelques résultats :

Sur cette diapositive, vous avez un graphique qui représente la zone « Centre-Manche » dans son environnement. Il s'agit du maximum d'heures de présence de navires sur la période 2016-2020, tous navires confondus (indépendamment de la nationalité) équipés du dispositif VMS.

Ce qui ressort de la cartographie avec le dégradé de couleurs :

- Environ 1 million d'heures par an sur la façade ;
- De l'ordre de 7 000 heures dans la zone identifiée, heures effectuées à plus de 85% par des navires français.

Ce sont environ 600 navires sur la façade et de l'ordre de 180 qui croisent dans la zone.

La seconde diapo (vignette de gauche) représente les *arts traînants* (chaluts et sennes), sans prise en compte de la drague remorquée par bateau qui est spécifique de la pêche à la coquille Saint-Jacques et qui est représentée sur la carte à droite. Ce sont les *arts traînants* très majoritairement présents dans la zone, avec de l'ordre de 95% du total, laissant le reste aux *arts dormants*.

Cette autre cartographie permet de représenter le nombre d'heures de présence en fonction du port d'attache. Quatre sont pris en compte :

- Port-en-Bessin, évidemment,
- Saint-Vaast,
- Grandcamp-Maisy,
- et Barfleur.

On a défini ces ports en fonction de ceux visités par les inspecteurs mandatés pour le contrôle de sécurité des navires.

Jusqu'ici, on travaillait surtout sur les données VMS (nombres d'heures et de bateaux). La diapo suivante parle des données SACROIS, avec une valeur économique représentée ici.

Cette cartographie montre le maximum de la valeur économique produite annuellement sur la période 2016-2020.

Le dégradé de couleur en bleu de la zone représente près de 400 millions d'euros sur le secteur et, pour la zone « Centre-Manche » en particulier, on compte 1,5 million d'euros dans la zone. Les chaluts sont l'engin le plus utilisé, avec plus de 250 tonnes de capture et une valeur économique de l'ordre de 600 000€.

Vous avez, en-dessous, les données agrégées par groupe d'engins (chaluts de fond, dragues et sennes).

Autre type de cartographie, pour laquelle vous avez aussi la possibilité de travailler par groupe d'engins (l'affichage est réalisé pour l'ensemble des chaluts). On voit nettement (dégradés orange) que le terrain est occupé par des chaluts, par la drague dans une partie Sud-Ouest de la zone et puis pas ou peu de sennes ou d'arts dormants.

De la même manière que l'on peut obtenir les informations par groupe d'engins, on peut également travailler par espèce de poisson. On peut même descendre jusqu'au détail des espèces dont on dispose dans les données qui nous sont fournies.

Quelques perspectives sur la diapo suivante. On a travaillé pour essayer d'approcher les effets cumulés de l'ensemble des parcs sur la pêche. Ce sont des analyses qui sont en cours.

Le premier diagramme montre la part du nombre d'heures par port d'attache concernées par chacun des parcs. La deuxième ligne correspond à Port-en-Bessin, et chaque graduation horizontale correspond à 1%.

- La zone « Centre-Manche 2 » (bleu clair) et la zone « Centre-Manche 1 » (orange) correspondent ensemble à environ 1,2% des heures de Port-en-Bessin,
- Courseulles occupe plus de 2%,
- Les impacts des parcs de Fécamp et du Tréport sont aussi représentés.

On essaie donc de représenter l'effet cumulé de l'ensemble des parcs sur la pêche.

En-dessous, le tableau montre, de manière anonymisée puisque l'on doit respecter le secret industriel et commercial des bateaux, port de retour par port de retour quels sont les bateaux qui sont présents dans un ou plusieurs parcs.

Les navires sont représentés en ligne et en colonnes les différents parcs en cours ou attribués.

La diapo suivante mérite une petite explication aussi. Il s'agit d'une fourchette « mini-maxi » de la valeur économique par port et la moyenne annuelle.

En orange, vous avez des bâtons qui représentent la valeur économique minimale entre 2016 et 2020. C'est la limite basse (par exemple, pour Dieppe, on est à 300 000€). En orange toujours, la partie haute de la barre correspond à la valeur économique maximale perçue par le port de Dieppe sur la période 2016-2020 (800 000€). Le point bleu correspond à la moyenne calculée sur les 5 ans.

On voit que c'est très mobile puisque, selon les périodes et les années, on a des captures et montants économiques associés très importants. C'est tout sauf linéaire en tous cas.

Rapidement, les deux diapos suivantes portent sur les types d'espèces prélevées.

L'objectif est d'échanger avec vous sur ces travaux pour essayer d'avoir une étude la plus robuste et avoir des résultats les plus fiables.

La dernière ligne, quand même, sur les effets cumulés des différents parcs sur certains navires, donc sur les ports et sur les criées, je précise que cela prend en compte les données géolocalisées vues tout à l'heure mais aussi les non-géolocalisées pour les parcs éoliens les plus proches de la côte puisque dans ce cas on a encore de la petite flottille.

Sur la dernière diapo, on va travailler sur les données de ventes pour vérifier les engins utilisés, les espèces capturées dans la zone par rapport aux présences des espèces recensées par la campagne halieutique. On va aussi regarder les effets de transit supplémentaires pour vérifier les temps de transit supplémentaires. Ça concernera les navires de 2^e catégorie qui traversent les zones.

Je vous remercie. Je le redis, nous avons besoin d'une collaboration importante de la profession afin de pouvoir analyser, poursuivre et aller encore plus loin pour avoir une méthode et des résultats les plus propres possibles.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur.

Je rappelle que le diaporama sera mis en ligne à l'issue de la réunion et vous pourrez retrouver ces visuels qui sont peut-être difficiles à appréhender en une fois au cours de cette réunion publique.

Je donne maintenant la parole, pour compléter, à la préfecture maritime, puis ce sera le temps des échanges.

Un participant dit qu'il vaudrait mieux pouvoir poser des questions dès maintenant au risque de perdre les interrogations qu'il avait. Il ajoute qu'il est difficile de prendre des notes.

Marion SIVY, SYSTRA

On va vous apporter un micro pour que vous puissiez poser votre question avant de passer la parole à la préfecture maritime.

Je vous demanderai, s'il vous plaît, d'être assez concis et de respecter le temps de parole de la préfecture maritime.

Participant

On parle des impacts cumulés sur la pêche, et vous nous avez fait une démonstration sur la perte de surface que nous pourrions subir, sauf qu'il est avéré qu'il va y avoir une perte de biodiversité pendant les travaux et aussi pendant le fonctionnement du parc et ce n'est jamais considéré !

Pour nous, une perte de biodiversité, c'est une perte de biomasse exploitable, vous comprenez ? Sur 60 000 tonnes de coquilles, s'il y a 10% d'impact, ça fait 10 000 tonnes de coquilles qu'on nous enlève de notre stock. Cela fait déjà une somme.

Comment cela se fait-il que vous n'ayez pas pris en compte ces éléments et seulement les bateaux qui passent à un endroit ? Cela ne correspond pas du tout à la réalité.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci, je pense que Pierre VIGNE du CEREMA pourra apporter des éléments en référence à votre question.

Je voudrais maintenant que la préfecture maritime puisse s'exprimer, puis on apportera une réponse à votre question.

Eclats de rire dans la salle.

Elodie SCHMIT, Préfecture maritime

Bonjour, je vais être assez concise, vous aurez la parole.

Comme vous le savez, la mission du préfet maritime est de garantir la sécurité des personnes et des biens en mer. Les parcs éoliens vont constituer une activité supplémentaire en Manche, et notre objectif est bien de maintenir les activités qui existaient avant ces parcs, et donc la pêche professionnelle.

Cette sécurité des marins passe aussi par le fait de réglementer la navigation dans le parc. Bien entendu, même si le préfet maritime est un marin, il ne prendra pas seul sa décision et s'inspirera de l'avis des Grandes Commissions Nautiques (GCN). Vous les connaissez, elles sont composées de marins professionnels, de plaisanciers, de marins de la marine nationale, de pilotes, de marins-pêcheurs et de plaisanciers de commerce et leur mission est de vérifier la compatibilité en mer avec la navigation maritime.

Jusqu'à présent, elles se sont réunies pour 6 grands projets éoliens posés et se sont toutes prononcées favorablement aux projets sous réserve de respecter certaines recommandations pour garantir la sécurité de la navigation. Bien entendu, pour le projet dont on parle aujourd'hui, nous sommes trop en amont et la GCN ne s'est donc pas encore prononcé.

En revanche, on note que toutes les GCN ont donné des recommandations semblables, et on peut penser que ces recommandations seront les mêmes pour ce nouveau parc. Les recommandations de la GCN concernent tous les types d'activités en mer (pêche professionnelle, plaisance, commerce...) mais l'objectif aujourd'hui est de se concentrer sur la pêche professionnelle. On va donc passer très rapidement en revue ces règles de navigation sans rentrer dans les détails.

Comme vous le savez, les règles d'accès aux parcs sont différentes pour chaque pays européen. Vous voyez ici deux zones en mer du Nord, à proximité de la frontière entre les Pays-Bas et la Belgique. Elles sont régies par deux approches différentes :

- L'approche belge, restrictive qui interdit l'accès au parc à tous les bateaux, quels qu'ils soient ;

- L'approche néerlandaise, plus libérale, qui autorise l'accès aux bateaux en fonction de leur taille et sous réserve de l'installation d'un correcteur de navigation pour les bateaux de taille intermédiaire.

En France, nous avons une position intermédiaire où l'on autorise l'accès des bateaux au parc en fonction de leur type. Avant de parler des règles de navigation, je tiens à clarifier dès à présent le fait que le préfet maritime n'a jamais eu l'intention d'interdire la pêche professionnelle dans les parcs.

Interventions inaudibles

Marion SIVY, SYSTRA

Je sais qu'il y a beaucoup de questions et j'aimerais que tout le monde puisse s'exprimer mais laisser Madame terminer sa présentation, je vous prie.

Elodie SCHMIT, Préfecture maritime

Le risque rencontré en mer, c'est la concentration de plusieurs activités différentes dans un espace restreint (navigation commerciale, plaisance, pêche...) et le choix de la GCN a été de créer une hiérarchisation des différentes activités et il est clair qu'il y a une attention toute particulière pour la pêche. Par exemple, vous le voyez sur la carte, la navigation commerciale ne pourra pas passer à moins de 2 milles nautiques du parc et les navires à passagers ne pourront pas passer à moins de 500 mètres du parc.

Cette diapositive est relative à la navigation dans le parc de Courseulles. Les règles seront globalement les suivantes :

- Interdiction de la navigation dans un rayon de :
 - 50 mètres autour de chaque éolienne ;
 - 100 mètres autour du poste électrique en mer ;
- Répartition des zones dédiées aux différentes techniques de pêche :
 - La pêche aux arts dormants pourra être pratiquée le long des lignes formées par les éoliennes.
 - La pêche aux arts traînants se fera dans les couloirs entre chaque alignement d'éoliennes.

Au-delà de la simple autorisation de pêche dans un parc, c'est aussi la cohabitation des activités de pêche entre elles qui est recherchée. Bien entendu, des spécificités seront mises en place dans chaque zone. A titre d'exemple, pour Courseulles, il y aura une organisation différente si on se trouve en dehors ou au moment de la période de la pêche aux coquilles Saint-Jacques. Par exemple ici, vous voyez le phasage concernant Courseulles.

On a parlé essentiellement de la phase de fonctionnement du parc – censé durer une vingtaine d'années – mais la période la plus sensible pour les activités de pêche ce sera bien la période de construction, qui devrait durer 2 ans. Il y a beaucoup de mouvements en mer, avec des navires de servitude pour installer les éoliennes et les câbles. L'objectif est que cette période impacte le moins possible les activités de la pêche professionnelle.

A ce jour, il est prévu de faire un phasage/séquençage dans la construction. C'est-à-dire que le périmètre va être divisé en plusieurs parties. Pendant qu'une des parties sera en construction – et donc inaccessible à la pêche – les autres parties seront pleinement accessibles à la pêche. Vous avez ici le phasage pour Courseulles. Au départ, toute la zone est ouverte, puis les sous-zones 1, 2, 3 et 4 voient successivement leur accès être restreint, jusqu'à l'ouverture du parc selon les règles mentionnées au préalable.

Vous avez ici le retour d'expérience de Saint-Nazaire qui a mis en place un « corridor ». C'est un retour assez positif : c'est un corridor qui permet de transiter dans le parc lors de la construction. Bien sûr, il y aura des formations préalables, le stationnement/mouillage sera interdit sauf cas d'urgence. Il y aura également un AIS (système d'identification automatique), on disposera de cartes sur l'ordinateur de bord, une autorisation avant de rentrer dans le parc *et cætera* mais toutes sortes de choses seront mises en place pour permettre la sécurité en mer des navires qui pourraient transiter par ce corridor.

Ici, vous avez le cas de Fécamp, qui sera assez différent puisque l'entièreté du parc sera fermée. Un corridor sera cependant mis en place (Sud-Est – Nord-Ouest) pour permettre aux bateaux de transiter dans le parc.

Je ne rentrerai pas plus dans les détails techniques de ces règles, mais il s'agit juste de montrer l'esprit de ces décisions, à savoir la volonté de tout faire pour favoriser la pêche.

Malheureusement, le risque zéro n'existe pas, il faut donc anticiper tout événement en mer, c'est pourquoi il y aura un balisage en mer, et maritime, et aérien, une station radio VHF, un centre de surveillance actif H24 7j/7 disposant de caméras.

En plus des systèmes d'alerte existants, s'il y a un souci dans le parc, ce centre préviendra le CROSS qui enverra du secours. Le maître d'ouvrage s'engage d'ailleurs, en lien avec les autorités compétentes, à mettre en place un plan d'intervention maritime qui mettra en avant les réponses aux différents scénarii d'accidents et qui décrira les procédures de secours et de sauvetage.

La GCN que j'évoquais il y a quelques instants s'est déjà réunie pour Courseulles et Fécamp en 2015, et a pu émettre des règles de navigation, mais celles-ci ne sont pas encore figées. En effet, pour chaque parc, et ce sera le cas pour celui au large de la Normandie, on a des instances de concertation et de suivi qui visent à :

- Discuter avec toutes les personnes concernées par le parc, en particulier les pêcheurs professionnels ;
- Transmettre des informations sur l'avancée du projet ;
- Organiser une série de groupes de travail sur des sujets particuliers comme la pêche, l'environnement ou le patrimoine.
- Des groupes de travail « Sécurité maritime » seraient pilotés par la préfecture maritime ou encore par la DIRM (direction inter-régionale de la mer). On met en place des exercices qui permettent de valider toutes ces recommandations, par exemple Albatrex en 2017, qui consistait en une simulation d'un blessé en mer et d'une intervention de secours.

Nous avons également réalisé une expérimentation sur la pêche à la coquille Saint-Jacques en 2018 et tous ces enseignements permettent d'améliorer la sécurité de la navigation dans les parcs et nous encourageons ce type de dialogue. D'ailleurs, un prochain exercice sur les mêmes mesures est prévu, certes dans un mode dégradé, pour avaliser toutes ces recommandations.

Merci à vous.

4. TEMPS D'ÉCHANGE

Marion SIVY, SYSTRA

Merci d'avoir tenu jusqu'à présent. Je vous rappelle simplement comment va s'organiser ce temps d'échanges. Comme je vous le disais tout à l'heure, vous êtes nombreux à vouloir poser des questions, donc je vous remerciais d'attendre le micro pour prendre la parole.

Nous prendrons les questions par groupe de 2 ou 3 pour avoir des réponses de la part de la tribune. Je prendrai également quelques questions d'internautes mais je laisse la priorité à celles et ceux qui se sont déplacés dans la salle.

Je vous demanderai également de vous présenter et éventuellement de dire à quel titre vous parlez. Je vous invite toujours à être le plus synthétique et concis possible pour permettre à chacun de s'exprimer. J'ai vu une main levée ici. Monsieur.

Matthieu VIMARD, représentant de l'Organisation des Pêcheurs Normands (OPN)

Je représente l'OPN, donc vous sentez un petit peu la tension que ce genre d'approche peut générer parce que clairement, c'est le même déroulé à chaque appel d'offres, voilà.

Il y a un état des lieux qui est fait et toute la suite nous est imposée. On nous demande une collaboration avec la profession, c'est ce qui a été fait il y a une quinzaine d'années pour le parc de Courseulles et aujourd'hui, tout le monde le regrette. Parce que nous on a demandé le soutien, la collaboration de l'État – parce que nous on vous donne un coup de main pour établir l'état des lieux – pour établir la situation d'après. On n'a pas toutes les informations, et on n'a pas toutes les réponses aux questions que l'on a posées, aux conséquences que l'on craint. On a des retours d'expérience ailleurs et des études pour lesquelles on demande à ce que ce soit vérifié ici.

Vous avez vu tous les mouvements qui ont pu se passer pendant l'année 2021 ? Ça a été fait proprement, il y a des questions posées qui sont légitimes et étayées. L'État en convient puisque 50 millions d'euros ont été débloqués pour poursuivre ces études et en lancer d'autres. Sauf qu'aujourd'hui, les études ne sont pas lancées, et ça déroule, ça déroule, ça déroule quoi. Donc ce que vous nous demandez là n'est pas acceptable.

On attend des réponses et la profession est claire : c'est un moratoire tant que l'on n'a pas les réponses. Voilà, donnez-nous des réponses.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur.

Je crois que ça rejoint aussi l'intervention de Monsieur tout à l'heure, sur les inquiétudes vis-à-vis des pertes de biodiversité. Je propose de répondre déjà sur ces aspects-là, puis on donnera la parole à nouveau à la salle.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur la collaboration de L'État, aujourd'hui c'est bien l'État qui est devant vous. C'est l'État qui est maître d'ouvrage et c'est une avancée. Auparavant c'était attribué dès les premières années aux industriels et aujourd'hui, l'État mène toutes les études de suivi et d'état des lieux afin de fournir à l'industriel qui sera attributaire du projet, l'ensemble des données disponibles, au mieux possible.

Aujourd'hui, les impacts environnementaux – dont on n'a pas parlé puisque les sujets du jour sont d'ordre socio-économiques et relatifs à l'activité pêche – seront traités dans le Colloque « Environnement » prévu au mois d'avril, sur lequel vous pouvez collaborer et faire venir les scientifiques que vous voulez entendre. Ce colloque aura lieu, je l'espère, à Cherbourg et nous sommes en train de l'organiser pour que vous puissiez obtenir toutes ces réponses de la part de scientifiques.

Moi je ne suis pas scientifique, donc faire venir des scientifiques pour l'environnement ça a une parole plus forte qu'un simple fonctionnaire. Moi je suis là pour porter ce projet au nom de l'État et l'on vous propose, puisque cela a été demandé de réaliser un colloque scientifique environnemental, de faire venir les scientifiques que vous voulez entendre pour qu'ils vous expliquent et répondent à vos questions. Ce sera quand même beaucoup plus fort sur les éléments.

Sur les études, comme je vous l'ai dit aujourd'hui, l'État est maître d'ouvrage et mène des études en mer sur l'ensemble des zones. L'État a lancé l'observatoire de la mer, l'observatoire de l'éolien en mer. Le Conseil Maritime de Façade s'est prononcé au mois de décembre pour hiérarchiser les différentes études qui devaient être lancées en priorité sur notre façade maritime. Au mois de février sera prise la décision d'identifier quelles études seront organisées en complément de celles qui existent aujourd'hui, puisque – comme vous l'avez souligné – il y a déjà une somme d'études qui existent. L'état des lieux de ces études existe : aujourd'hui, sur le site « [eoliennesenmer](#) » on a déjà plus de 100 études mises en ligne. 100 études en ligne ! Si vous allez sur le site « France Énergies Marines », vous avez par exemple les études disponibles sur ce site et qui celles qui sont en cours de développement. C'est assez impressionnant en termes de recherche en mer et je pense que ça n'a jamais été fait, l'ensemble de ces études. Ces études, vous les aurez.

La pêche est représentée au Conseil Maritime de Façade et s'est exprimée. Pour mémoire il y a une forte demande sur les aspects « Frayère » et « Ressources » et ces études seront lancées.

Un participant demande vivement à reprendre la parole.

Pêcheur du chalutier Victoire

Vous nous donnez des chiffres par rapport à des ports, vous arrivez même à cibler des ports, des chiffres de subventions. Ils ont été basés sur quoi ces chiffres ? Sur des bateaux, sur la perte d'exploitation ?

Un participant

Moi j'ai l'impression, dans cette réunion-là, qu'on nous explique un tas de choses et que c'est ce qu'il va se

passer oui ou non ? Nous, en fait, on n'a pas notre mot à dire : « Fermez votre gueule, écoutez, je vais vous expliquer la balade » et puis on doit se taire. C'est quoi cette réunion ?

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur. Il faut donc apporter des éléments de réponse à la fois sur comment ont été construites les données qui ont été collectées au cours de l'étude socio-économique et sur comment la décision se prend. Il y a également des questions d'internautes sur ce sujet-là, notamment de savoir combien de parcs sont prévus, s'il y en aura d'autres ...

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur les études socio-économiques – qui ne sont pas encore finalisées, on l'a dit – il faut avoir un œil vraiment professionnel de la pêche sur ces études pour guider l'analyse des données. Sur les chiffres qui sont utilisés,

- VMS, c'est la balise que vous avez à bord, qui signale les activités de pêche. On mesure le nombre d'heures, le temps passé en mer, de chacun des navires ;
- Sur les chiffres le plus en large possible qui sont géolocalisés avec *SACROIS*. Lorsqu'un navire a plus de 12 mètres, il a un logbook électronique qui lui permet de remplir chacun des traits qu'il fait et donc on peut reconstituer, avec la donnée VMS, le trait, les types d'espèces – que vous indiquez – et après on reconstitue le coût à la vente de criée, c'est bien pour cela qu'il peut y avoir un biais sur la vente directe.

Il a été souligné tout à l'heure que ce biais, il existe. C'est dans le diaporama. Sur la décision, on parle aujourd'hui du second projet puisque le premier est déjà arrêté. L'objectif est de prendre une décision à l'issue du second débat public sur sa puissance (est-ce que l'on pourra aller jusqu'à 1,5 GW ?) et sur l'opportunité finale (est-ce qu'il se fera ou pas ce projet ?). Toutes les études menées – et les études de coûts aussi – permettent de répondre en partie à ces questions, à côté de l'enjeu énergétique pour notre pays.

En tant que pêcheurs, vous êtes dans la société aujourd'hui, vous avez besoin d'énergie aussi. Vous n'êtes pas en dehors du monde, vous êtes comme tout à chacun. Sur ce projet, l'ensemble des données sont prises, à la fois les coûts locaux – les études indiquent-elles qu'il est possible de mener ce projet – et aussi les coûts externes – est-ce qu'on doit le mener au titre de notre politique énergétique ?

Tous les projets amènent ce genre de question. Est-ce que ça va se faire ou ça ne va pas se faire, c'est tout l'objet de la concertation, que l'on parle de nucléaire, d'éolien, à terre ou en mer, ces mêmes discussions existent et pourtant, nous voulons tous des routes rapides, nous voulons tous la ligne de chemin de fer mais personne ne la veut à côté de chez soi. Je sais que c'est difficile mais c'est tous notre quotidien.

Je pense que les agriculteurs ont les éoliennes dans leurs champs.

Marion SIVY, SYSTRA

Madame devant avec les cheveux blonds et le masque noir voulait poser une question.

Véronique LEROUX, représentante du Groupement Régionale d'Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE)

Ce n'est pas une question, c'est un texte que j'ai préparé. Je représente le GRAPE.

Depuis 2013, nous avons répondu présents et suivi le débat public confiants et à l'écoute. Pour Courseulles, nous avons évoqué nos inquiétudes sur les rejets en mer. Nous avons d'ailleurs perdu nos subventions suite à notre avis défavorable (70 000€). La population s'était prononcée contre l'éolien en mer et pour les activités traditionnelles de la pêche, les pouvoirs publics en ont décidé autrement.

Et puis l'an passé, on nous annonce un 4^e parc doublé en surface. Et ça recommence. On nous réitère que c'est une consultation pour connaître l'opportunité ou pas de ce 4^e parc. Qu'en est-il aujourd'hui ? Est-ce qu'on parle encore d'opportunité ou pas ? Mme JOUANNO, présidente de la CNDP avait souligné les méfaits du fonctionnement démocratique alors pourquoi faire des concertations ?

Le GRAPE défend l'environnement et le climat, mais le principal enjeu est de diminuer nos émissions de CO2 quand j'entends que l'on va changer le climat avec des éoliennes. Aujourd'hui, en 2022, encore une magnifique performance de l'éolien terrestre en France avec ses presque 9 000 éoliennes. Je vous incite tous à voir le site «Electricity Map », pour voir en temps réel nos émissions de CO2.

Intensité carbone de 91 grammes, pour nous en France. L'Allemagne avec ses éoliennes et son charbon, est à 377 grammes. Nous sommes un des pays les plus vertueux en matière d'émissions, mais jusqu'à quand ? Aujourd'hui, on a arrêté Fessenheim, certifiée ASN, qui produisait 12 TWh par an mais qui aurait permis d'éviter tous les projets Manche-Est et Mer du Nord. Dunkerque, Le Tréport, Fécamp, Courseulles et Barfleur, qui a eux tous produiraient également 12 TWh par an.

Nous ne défendons pas le nucléaire mais nous n'avons simplement pas le choix. Aujourd'hui encore et depuis septembre, en France, nous avons réouvert deux centrales à charbon, en Loire-Atlantique et en Moselle, 68% d'émissions de CO2 en plus que les centrales nucléaires.

Les pouvoirs publics ont convenu que ces éoliennes ne décarboneraient pas notre électricité lors de la commission d'enquête sur l'éolien et ses financements. Les éoliennes ne répondent donc pas à la stratégie nationale de réduction des émissions, alors que c'était le principal enjeu de mettre en place ces énergies vertes.

Le « quoi qu'il en coûte » devient inquiétant tant sur le plan financier qu'écologique. Aujourd'hui encore, nous importons de l'électricité à un prix dingue et fortement carboné. Décidément, développer l'éolien est une impasse pour assurer notre sécurité d'approvisionnement. Nous avons besoin d'investir dans des infrastructures pilotables : quand il fait froid, il n'y a pas forcément de vent ni de soleil.

Et le prix de l'électricité flambe. La sortie du nucléaire double le prix de l'électricité. On le voit déjà.

Pour finir, de quel droit une seule génération peut se permettre de s'approprier un patrimoine mondial que sont nos océans, des puits de carbone, en martelant leur fond, à plus de 30 mètres de profondeur, en les industrialisant et en coulant béton et métaux lourds dans leur structure, en modifiant notre horizon à jamais ?

De quel droit ? Ce n'est pas au service du vivant, de l'humain qui y travaille, ni de l'intérêt général mais au nom du profit. Il faut absolument inverser le processus et se réveiller. L'ONG *Sea Shepherd* dit que nous ne pouvons sacrifier la vie marine au prétexte de lutter contre le changement climatique et exige un moratoire.

Un participant déclare hors micro que les pêcheurs soutiennent la proposition de moratoire.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci pour cet avis très argumenté. Je vois qu'il y avait une autre main qui se levait pour poser des questions et je vous passe la parole ensuite.

Une plaisancière

J'habite la côte. Je constate que ce nouveau parc est prévu assez loin de la côte parce qu'enfin, il a été tenu compte de l'effet visuel, de l'impact sur la pêche et sur la faune marine (aquatique et aviaire) donc pourquoi – je tiens à ce que cette remarque soit remontée bien qu'elle soit un peu hors sujet – s'obstine-t-on à faire un parc à 10 km de la côte entre Courseulles et Arromanches, en pleine zone de récolte de coquilles Saint-Jacques. Je ne comprends pas pourquoi s'obstiner, les travaux sont déjà lancés. Encore une fois, c'était une décision qui avait été prise avant la concertation qui n'a servi à rien – je rejoins Madame du GRAPE – et on recommence ?

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Madame, peut-être une dernière question avant de passer la parole à la tribune. Oui Monsieur.

Pascal Coquet, premier vice-président du comité régional des pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie

Je voudrais savoir pourquoi vous ne prenez en compte que les mises à terre des bateaux sous criée sachant que cela représente 120 tonnes par jour alors qu'il est marqué « 450 tonnes » par jour, de coquilles Saint-Jacques.

Concernant la centaine de missions que vous évoquez, pourquoi n'attend-on pas la fin des études en cours avant

de continuer ?

Marion SIVY, SYSTRA

Merci pour ces questions très précises sur l'étude socio-économique qui a été présentée.

Patron pêcheur sur le port de Port-en-Bessin

Je voulais juste émettre un point sur les logbooks et relevés que vous faites. Cette zone-là, au large de Barfleur, pour nous qui travaillons au large, nous pouvons y passer deux nuits et nous n'avons pas l'obligation d'y rédiger notre journal de bord. Donc si on est sorti avant minuit de cette zone-là, vous n'aurez pas les données derrière même si on y a passé une journée entière. Les données logbook ? C'est zéro.

Marion SIVY, SYSTRA

OK, merci Monsieur. Pour revenir sur la méthodologie de l'étude économique, je vous laisse compléter ? Monsieur LEVALLOIS ?

Damien LEVALLOIS, DREAL

Oui. Alors je vais commencer par les deux dernières questions.

On l'a dit tout à l'heure, il y a bien sur les parcs côtiers le besoin de travailler sur les données non géolocalisées. Ce sont bien celles dont vous parlez sur ces aspects-là. Quand on est au large, on est bien sur le VMS pur, le logbook fonctionne. La méthodologie de l'Ifremer dans *SACROIS* permet de reconstituer le trait de pêche reconstituant le logbook. Donc, à partir des données VMS croisées au top départ du logbook on peut reconstituer les traits de pêche précédents. Ça permet ensuite de donner un poids économique à la débarque du navire.

C'est bien comme cela que fonctionne *SACROIS*, c'est la donnée Ifremer qui fonctionne comme ça. Alors après, c'est pour cela que l'on ne travaille pas uniquement sur le logbook mais sur la présence ; les balises sont intéressantes car on regarde s'il y a vraiment une différence entre le poids économique – que vous contestez – et le temps de présence en mer pour travailler, vous n'y allez pas pour vous promener.

Quand on regarde le temps de présence et *SACROIS*, on retrouve des carrés qui ont la même couleur donc on se dit finalement que ce ne sont pas de mauvaises données. Maintenant, ce sont des données Ifremer que l'on ne fait qu'exploiter. On n'a pas d'éléments complémentaires.

Je crois que j'ai mal répondu à Monsieur COQUET sur les débarquements en criée. L'obligation de déclarer sa pêche existe. Maintenant, s'il y a des armements qui ne le font pas pour des raisons qui leur appartiennent, malheureusement, ça ne peut pas être pris en compte. Mais cette obligation existe depuis maintenant 10 ans.

Là où l'on a dit qu'il y avait un biais c'est pour les bateaux qui font de la vente directe et je rejoins ce qui a été dit sur *SACROIS* qui ne prend en compte que les prix en criée. Ce n'est pas sur le même prix qu'il faudrait valoriser cette pêche et c'est sur ce détail-là qu'il faut continuer à travailler plus précisément.

Sur l'effet visuel et la meilleure prise en compte de l'impact sur la pêche et l'environnement à Courseulles. Quand les premiers projets ont été étudiés fin 2010 et que l'État a passé ses premiers appels d'offres en 2011, ceux-ci ont permis d'attribuer directement à des industriels une zone. Après, il y avait un débat public et c'est vrai que ce débat public ne servait finalement pas à grand-chose puisque la zone était déjà quasiment définie, quasiment les éoliennes étaient définies, quasiment tout a été défini.

Désormais, c'est l'État qui porte le débat public, avant la décision-même de la zone. Et c'est bien ce que l'on a fait en 2019-2020. On avait toute la Manche de Cherbourg au Tréport et on a déterminé les zones à implanter. Alors c'est vrai que l'on s'est retrouvés avec une zone beaucoup plus au large, ce qui induit un moindre impact paysager – fortement demandé par la population – mais c'est aussi quelque chose que l'on peut faire techniquement à présent.

A l'époque en 2011, les raccordements longue distance, on ne savait pas faire ! Le projet industriel met 10 ans à voir le jour.

Un participant exige d'avoir la parole.

Marion SIVY, SYSTRA

Donnez un micro à Monsieur, dites ce que vous avez à dire.

Participant

Ces zones-là, moi le premier, on est obligés de les fuir parce qu'on sait qu'il y a du poisson mais on ne peut pas le pêcher. Est-ce que vous en avez tenu compte dans votre étude ? Je pense notamment au bar et à la raie. Qu'est-ce qui nous dit que dans 5 ou 10 ans, les stocks ne seront pas revenus à la normale et qu'on pourrait à nouveau les pêcher ? Comment fera-t-on pour y accéder ? Vous n'avez pas tenu compte de tout ça. Merci de m'avoir donné la parole.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Les études que l'on a présentées aujourd'hui ne concluent pas. Il faut travailler avec la pêche pour que le technicien puisse exploiter les données.

Sur la nécessité d'être critique sur ces études et d'apporter des éléments de correction des biais, vous l'apportez, c'est très bien.

La même présentation de cette étude faite à Oléron, ils y ont passé une après-midi avec les pêcheurs parce que le choix de la profession « pêche » a été de faire une après-midi de travail pour aller plus loin que les éléments dont ils avaient déjà discuté avant. Ce que l'on vous propose aujourd'hui, au-delà de ces études – je pense au CRPM – avec les pêcheurs qui le souhaitent, c'est que l'on travaille ensemble pendant le mois de mars avec le technicien pour qu'il vous donne les limites d'emploi de ces études, ce qu'il peut en sortir, ce qu'il ne peut pas en sortir. Il ne pourra pas tout vous dire, par contre, on pourra essayer de produire les statistiques que vous aurez soulevées. Si on le fait tout seul, et c'est bien pour cela que cette étude n'est pas finie et qu'il a évoqué des perspectives de travail, il y aura des bugs.

Des participants expriment leur indignation hors micro. Quelques échanges ont lieu entre les participants hors micro et la tribune

Dominique PACORY, garant CNDP

S'il vous plaît, il y a autant de personnes en ligne qui n'entendent pas ce que vous dites. Demandez le micro et vous l'aurez pour être audible sur internet. Je vous remercie.

Dimitri ROGOFF, Comité Régional des Pêches

Nous on suit évidemment les parcs éoliens depuis 15 ans et je voudrais juste faire un petit témoignage de ce que l'on vit au quotidien. C'est-à-dire qu'en Normandie, on est quand même gratifiés de 5 parcs éoliens, dont 3 en construction et 2 en appel d'offres.

On a proposé au dernier débat public un scénario sans éoliennes, c'est-à-dire que l'on voulait respirer un peu, on voulait des réponses à nos questions, toujours les mêmes qui reviennent, par rapport aux assurances, par rapport à la sécurité, par rapport à l'activité pêche dans les parcs et évidemment, en 15 ans, personne n'a répondu à ces questions puisque les promoteurs comme l'État ont trop minimisé l'impact sur la pêche.

On a pensé que c'était une contrainte comme une autre et que l'on allait s'en dépatouiller assez vite. Il n'y a d'impactés par les parcs éoliens, que les pêcheurs et ils sont impactés sur le fond de la mer, c'est-à-dire là où ils travaillent et cela n'a malheureusement pas été pris en compte. J'entends bien l'impact visuel, j'entends bien les sites de mémoire et ce genre de choses, mais ce ne sont pas des gens qui y travaillent si vous voulez. On travaille

en mer et on n'a pas ailleurs où aller. On nous a dit que l'on pêcherait ailleurs mais où ? Avec la contrainte Brexit que tout le monde connaît, on est dans un environnement géopolitique qui a aussi beaucoup évolué et ça n'a pas été pris en compte dans la planification.

C'est-à-dire qu'on a été assaillis de 5 parcs, bientôt 6, peut-être 7 parce qu'il y a quand même des bruits qui circulent parmi les industriels qui sont quand même affolants, et nous on a des zones de pêche qui se restreignent. On se retrouve avec une Manche, un espace fini – quand on est sur la plage, on a l'impression que l'horizon est loin – mais c'est un bras de mer, c'est petit. On se retrouve avec un espace qui est complètement mité par les éoliennes et d'autres activités industrielles, comme l'extraction de granulats, comme tout ce qui touche aussi aux zones de protection environnementales et il faut que le pêcheur louvoie là-dedans, avec beaucoup de difficultés.

Le pêcheur c'est un cueilleur lui : il n'est pas là pour éviter une zone pour se retrouver dans une autre. Tout cela est très compliqué quoi. On sait aussi, parce que nous aussi au Comité Régional on découvre des choses petit à petit, qu'il existe un effet cumulé de ces parcs. C'est-à-dire qu'un parc fait un impact à un endroit, un autre parc a un impact à un autre endroit et une liaison peut se faire avec des impacts que l'on ne connaît pas. Donc depuis 15 ans, on n'a pas su amener de connaissances sur ce sujet, on n'a pas pu lever les doutes et sur ce sujet-là, on a un avis négatif sur tous les nouveaux parcs.

On a aussi demandé, effectivement, comme l'ont dit nos collègues, un moratoire. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il faut lever le doute quoi. Quand on met un produit sur le marché, il y a le principe de précaution : on attend de voir les études supplémentaires et là on ne les a pas. On n'a pas de réponse à un certain nombre de questions.

Effectivement, j'entends ce que dit Monsieur Damien LEVALLOIS : il y a beaucoup d'études en ligne, il y a beaucoup de choses. Il y a aussi des études qui se font sans qu'on y participe comme l'étude avec des pilotes sur les coquilles Saint-Jacques en Baie-de-Seine. Mais toutes ces études-là ne sont ni vulgarisées ni accessibles. Je prends pour exemple la dernière étude de RTE, une très belle étude sur les rayonnements électroacoustiques ; il n'y a jamais eu de vulgarisation de faite, elle n'a jamais été rendue accessible. C'est dramatique. C'est-à-dire que l'on a tout lieu d'avoir des craintes, et des craintes avérées sur le fonctionnement des parcs et leur compatibilité avec la pêche et évidemment, ça ne les rend pas du tout acceptables.

Le Président du Comité Maritime de Façade, Monsieur VOGT a dit qu'il fallait co-construire les parcs avec les pêcheurs. On ne les co-construit pas avec nous. On est là au même titre que plein de parties prenantes, au même titre que des associations environnementales, au même titre que tout un tas d'intérêts industriels et on ne pèse rien. C'est-à-dire que l'avis du pêcheur n'est pas opposable à quoi que ce soit. On nous propose le sempiternel « Éviter, Réduire, Compenser » en nous disant que « l'on va faire le maximum pour éviter de vous nuire, et que si ça ne va pas, on va vous donner un petit peu d'argent. »

Cela ne peut pas nous satisfaire.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci. Cela appelle quelques réponses, et notamment sur le sujet vulgarisation des études. Je pense que des choses peuvent être apportées en complément.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Le sujet de la vulgarisation des études est sorti de l'observatoire de l'éolien en mer. Lorsque les études vont être produites et mises en ligne, on a bien conscience qu'il y a deux outils : l'un qui sera destiné aux scientifiques et l'un destiné au grand public.

Je vais prendre un exemple. Il y a quelques jours je suis allé chercher ce que j'avais dans mon stock d'études. J'ai trouvé une étude du Ministère de l'Environnement qui avait justement fait une étude sur le bruit. 200 pages l'étude. Mais elle est basée sur 200 études qui existent dans le monde.

Une partie de l'assemblée quitte la salle.

Comment synthétiser de la science, comment la vulgariser, c'est vraiment un travail très très difficile.

Sur le moratoire, vous avez bien compris que c'est difficile dans l'urgence climatique et énergétique dans laquelle on est. Un parc comme celui-ci c'est 10 ans de projet donc il faut se poser la question 10 ans avant.

En 2050, il n'y aura plus une seule usine nucléaire historique. Elles seront toutes fermées, et il n'y aura que les 14 EPR que nous aurons lancé. Elles auraient 80 ans et étaient prévues pour 40 ans à l'origine.

En 2050, Courseulles, ce sera fini. Les projets pour lesquels on travaille sont temporaires mais il faut bien retenir que ce n'est pas un but, ce n'est qu'un chemin, ça ne s'arrête pas.

Si demain on veut avoir de l'énergie, aujourd'hui c'est 60% de pétrole, il faut construire dès maintenant.

Sur les effets cumulés, il y a un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) qui a été mis en place il y a près de 4 ans maintenant et qui a lancé des études dont les premiers résultats arrivent. Bien sûr les sujets ne sont étudiés que quand on a les problèmes devant nous.

La science pour la science, ça n'existe plus beaucoup : on ne sait même pas ce que l'on devrait chercher. Je relisais une étude sur le brassage de l'air par les éoliennes au-dessus du milieu marin et, à la fin, le scientifique conclut sur son sujet et il ouvre des portes : ça pourrait avoir un effet sur la salinité de l'eau en surface.

COUPURE DE COURANT

Damien LEVALLOIS, DREAL

Les scénarii de RTE ont été conçus avec les filières. S'il est indiqué 14 EPR, c'est qu'EDF a dit qu'il était capable de construire 14 EPR. Ce n'est pas RTE qui l'a inventé.

Je prendrai la dernière prise de parole du directeur de l'ASN qui spécifiait que notre problématique majeure est qu'il manquait 4 000 ingénieurs dans le nucléaire. C'est un problème générationnel car aujourd'hui, les jeunes n'y vont pas. Donc vous pouvez vouloir les choses, si vous voulez Monsieur – excusez-moi, je ne suis ni pour ni contre le nucléaire, je suis de l'administration – je vous dis ce qui est l'état aujourd'hui.

Marion SIVY, SYSTRA

Monsieur, on va vous apporter un micro. Est-ce qu'il y avait d'autres questions ? En attendant, j'avais aussi des questions qui venaient d'internautes. Je suis embêté parce que l'on a perdu leurs questions avec la coupure de courant.

Il y avait notamment une question sur les retours d'expérience de la cohabitation pêcheurs/parc en Mer du Nord et également une question pour les pêcheurs – il n'y en a plus beaucoup dans la salle, c'est dommage – pour savoir quelles étaient les données utiles qui reflètent leur activité. Une troisième question demande si c'est possible d'évaluer l'effort de pêche via l'AIS plutôt que le logbook.

Jean TRARIEUX, garant CNDP

Je rajouterai une question récurrente sur le net et dans la salle à savoir sur la planification.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur la cohabitation, pour savoir comment cela se passe à l'étranger, ça se passe de différentes manières. C'est Elodie SCHMIT ici qui l'a souligné :

- La Belgique interdit ;
- Les Pays-Bas autorisent l'accès à la pêche ;
- Au Royaume-Uni, le choix est laissé à l'industriel qui peut choisir.

Une étude avait été faite par la direction des pêches anglaises sur un parc en mer d'Irlande et finalement, il n'y a plus de pêcheurs qui vont pêcher dans ce parc. Cette étude est assez intéressante parce que c'est du multicritères :

- d'un côté, les quotas de pêche avaient évolué, ce n'était plus l'espèce recherchée qui était présente dans la zone ;
- les pêcheurs ne veulent plus prendre le risque d'y aller parce qu'il n'y a pas de cartographie fine qui avait été faite après les travaux. Nous on demande de refaire une cartographie des fonds correctement pour voir s'il n'y a pas des obstacles qui ont été laissés.
- Finalement, il y a aussi de la ressource ailleurs.

Maintenant, il y a des parcs où il y a eu des changements. Là où il y avait des arts traînants, les gens sont plutôt passés aux arts dormants. Alors je lisais, c'était une vidéo sur un parc en Ecosse où l'industriel a mis en place une écloserie de larves de crustacés, je crois que c'était des homards. Ils sèment sur tout le parc et c'est plutôt dans ce sens-là que la pêche s'est développée dans ce parc.

Ensuite, quand on parle de cohabitation, chacun a fait un pas, et on perd bien quelque chose. L'activité humaine, lorsque l'on construit, lorsque l'on fait une chaise, cette salle en béton, quoi que l'on fasse, ça a des impacts. Le lit sur lequel on dort a fait ses impacts, le chauffage aussi...

Maintenant, ce qu'il faut savoir, c'est si ce parc éolien crée plus d'impacts que si l'on restait dans l'état actuel. Restons dans l'état actuel avec notre pétrole, allons-y jusqu'au bout, ne transformons pas nos usages vers l'électrique et regardons finalement s'il y a plus d'impact.

Une éolienne, il faut à peu près un an de production pour effacer l'énergie qu'elle a consommée pour sa production et 5 ans pour effacer son bilan carbone complet. Donc les 20 ans suivants permettent d'avoir une production d'énergie neutre en carbone.

Vous parliez par exemple du fait que l'éolien ne servait à rien et qu'il fallait plus de gaz. Ce que j'ai entendu tout à l'heure : « il faut du gaz pour les remplacer quand elles ne tournent pas ».

Marion SIVY, SYSTRA

S'il vous plaît. On va vous apporter un micro et puis j'aimerais ensuite que l'on puisse répondre aux questions qui étaient précisément posées sur la pêche.

Simplement pour les internautes qui sont avec nous, je voulais vous indiquer un petit point parce que l'on vous avait perdu pendant un temps parce que le compteur électrique de la salle avait été coupé.

Un participant

Ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que l'éolien, ça va avec le gaz : quand l'éolienne ne tourne pas, on lance une centrale au gaz pour produire ce qu'il faut. Donc en fait c'est un leurre de dire que l'on va résoudre le problème d'augmentation du CO2 en mettant des éoliennes. Merci.

Marion SIVY, SYSTRA

Je crois que l'on n'épuisera pas le débat de l'opportunité de l'éolien en mer ce soir, j'aimerais aussi que l'on réponde aux questions sur la pêche.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur les données nécessaires, je ne vais pas répondre puisqu'ils ne sont plus là. Je leur ai proposé de venir travailler avec nous sur ce sujet.

Sur la planification, le premier projet de planification des espaces maritimes a commencé en 2016. Le but du jeu a été de mettre tous ces acteurs autour de la table, pendant trois ans. On a fait le choix en France de répondre à une planification socio-économique tout en l'adossant à la directive environnementale pour ne pas que l'on mène deux projets socio-économique et environnemental qui soient complètement dissociés et dos-à-dos. On a produit un document, le Document Stratégique de Façade (DSF).

Aujourd'hui, le DSF a eu des résultats au sens où tout le monde a travaillé dessus et tout le monde a pu donner

son avis dessus mais il ne plaît pas à tout le monde. Ce n'est pas possible lorsque l'on parle à la fois de la pêche et de la protection d'un habitat particulier sur un fond particulier en un lieu particulier, ce n'est pas possible.

L'étape suivante, c'est qu'il entre en révision maintenant puisque la première partie, stratégique, a été adoptée en 2019 donc doit être révisée. Maintenant, cela va être beaucoup plus précis et on a des objectifs beaucoup plus précis en termes de développement d'éolien en mer, je vous les ai présentés tout à l'heure au titre de notre transition énergétique. Donc on sait à peu près ce qu'il est nécessaire de développer par façade maritime pour disposer d'énergie à l'horizon 2050.

Ce sont des éléments qui vont entrer en données d'entrée dans les réflexions qui devront être menées sur place.

J'avais ensuite noté effort de pêche...

Marion SIVY, SYSTRA

Oui, la question était de savoir s'il était possible d'utiliser l'AIS plutôt que les données du logbook.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Alors je l'ai dit tout à l'heure : quand on fait ces études, il y a *SACROIS* de l'Ifremer qui permet de calculer des dépenses économiques, mais on continue malgré tout à utiliser la balise et les données VMS qui sont finalement assez intéressantes puisque le navire de pêche en mer a une vitesse réduite et donc son temps passé en mer à un endroit donné représente bien quelque chose. Et avant on n'utilisait que cette donnée-ci. *SACROIS*, on a commencé à l'utiliser qu'au dernier débat public (2019). Ce n'était pas aussi précis, on n'avait pas autant de points avant.

Maintenant, si ça ne plaît pas, si la pêche considère que les données sont mauvaises avec *SACROIS*, il y a forcément des choses intéressantes, notamment des données de criées à croiser avec ces éléments. Je crois que j'ai fait le tour et je voudrais revenir sur la question du gaz.

Interventions hors micro

Marion SIVY, SYSTRA

Monsieur veut reprendre la parole mais vous vous êtes déjà exprimé plusieurs fois. Quelqu'un d'autre veut s'exprimer ? Monsieur le Maire peut-être d'abord puis Monsieur, je ne vous oublie pas. Si d'autres personnes veulent s'exprimer, surtout n'hésitez pas.

Christophe VAN ROYE, maire de Port-en-Bessin-Huppain

Oui, merci beaucoup. Ce que je voulais simplement, c'est vous donner la vision d'un élu local impliqué.

Moi je crois qu'il faut aussi raison garder et avoir de l'intelligence des situations. Vous avez montré tout à l'heure ce DSF, mais lorsque l'on raisonne sur des problématiques comme la pêche, vous avez montré les ports mais vous n'avez pas montré les autres emprises. Tout à l'heure, Dimitri [ROGOFF] l'a fait de manière pertinente et tout cela fait partie de l'ensemble. Il faut prendre un peu de hauteur et comprendre l'ensemble des usages et de ce qui les fait fonctionner.

On est tous d'accord sur le problème sociétal qui dit qu'il faut raisonner sur une sortie des énergies fossiles intelligemment. On a en France un vrai savoir-faire autour du nucléaire, il ne faut pas en rougir, c'est plutôt pertinent. Ensuite on a les énergies alternatives, il faut les calibrer. Force est de constater qu'aujourd'hui, au-delà de ce que les gars ont dit tout à l'heure fort logiquement, il n'y a pas de retour d'expérience convaincant.

Le premier parc n'a pas encore été mis en place sur le territoire que l'on en fait, non pas un ni deux, mais quatre. Vous pouvez comprendre que les garçons prennent cela comme une provocation, comme si on ne les respectait pas en tant que tels.

Il faut simplement regarder physiquement, c'est comme de la logique, que l'on ne peut pas mettre plus de

vêtements dans le placard parce qu'il n'y a plus de place. Et bien peut-être aussi que dans notre cas, ce n'est pas faire marche arrière sur l'enjeu énergétique mais tenir compte de la spatialité et des usages.

Ensuite, en tant que vision d'élus, là j'évoque toujours l'activité de la pêche mais c'est une activité très structurante. Un pêcheur c'est une filière et une filière c'est entre 300 et 400 emplois. Moi, j'administre une commune qui fait vivre plusieurs centaines de personnes et de familles. C'est important de réfléchir à l'avenir, sur le plan sociétal, c'est extrêmement important de sortir des énergies fossiles mais pas à n'importe quel prix et il faut le calibrer dans le temps.

Il ne faut pas rejeter tout en bloc mais il faut aussi comprendre que dans certaines réactions, il y ait de la passion.

Participant

Moi j'ai encore une question concernant l'opportunité d'un parc « Barfleur ». Vous nous avez dit que l'objectif c'est d'avoir suffisamment d'énergie en 2050. Le temps d'avoir les études et autorisations, il serait en fonction, si j'ai bien compris, en 2031 et il durerait 20 ans.

Donc il rentre en fonction en 2031 et en 2050, qu'est-ce qui se passe ? On n'a pas résolu le problème pour 2050 ! Ça veut dire qu'il va falloir en faire un autre, un troisième et ainsi de suite... C'est là que l'on a un peu de mal à comprendre en effet. L'éolien n'a pas une durée de vie illimitée et je reprends l'exemple nucléaire : une centrale nucléaire ça dure 60 ans tandis qu'un parc éolien, ça dure 20 ans. Et quand on regarde le financement de tout ça, on se rend compte que, quand vous nous annoncez que le parc éolien de Barfleur 2 coûtera environ 4,5 milliards d'euros, vous ne comptez pas l'usine thermique au gaz qu'il va falloir construire pour pallier aux déficiences du vent. Si vous ajoutez tout cela, vous arrivez au coût d'une centrale nucléaire alors que celle-ci dure 2 fois plus longtemps. Voilà, pour moi il y a quelque chose qui ne va pas dans le système.

Interventions hors micro

Marion SIVY, SYSTRA

Merci, attendez le micro, vous allez pouvoir compléter. Et puis ensuite je redonne la parole à Monsieur LEVALLOIS.

Une participante

Et j'ajoute qu'il faut prendre en compte le bilan sur la biodiversité. C'est-à-dire que je rappelle que le temps de la construction, les plots en béton qu'il va falloir construire pour installer des mâts de plusieurs centaines de mètres, cela va remuer des sédiments. On est dans une région d'élevage d'huîtres et de moules. La biodiversité, ce sont aussi les dauphins qui accompagnent les bateaux parfois, c'est les oiseaux évidemment.

On parle beaucoup de biodiversité en ce moment mais je ne pense pas que les éoliennes aillent dans le bon sens.

Marion SIVY, SYSTRA

Avant que l'on réponde à ces questions sur l'opportunité, est-ce que d'autres questions sont sur le sujet de la pêche ? Je laisse Monsieur LEVALLOIS répondre sur l'opportunité puis on va aller vers la conclusion de cette réunion.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur les études, Monsieur le Maire, effectivement, quand on parle d'effets cumulés, on n'a regardé que les parcs éoliens. On a fait cela cette semaine. Notre technicien, Pierre n'était pas disponible et travaillait pour l'étude d'Oléron en décembre-janvier sur laquelle il faut encore travailler.

Sur les éléments complémentaires, les effets cumulés, on a bien l'idée d'aller chercher ce qui se passe avec les zones Natura 2000, les granulats. Alors aujourd'hui ce n'est pas évident parce qu'il n'y a pas de contraintes. Donc il faudrait regarder les éventuelles contraintes et de quel type pour pouvoir évaluer l'impact socio-économique, voire s'il y a des interdictions de pêche dans quelques zones mais aujourd'hui l'espace est libre (les pêcheurs vont pêcher sur les zones de granulats).

Alors ça c'est intéressant parce que les carriers ont l'obligation de nous donner leur temps travail par zone. On pourrait analyser les traits de pêche pour voir s'il y a vraiment une différence avant et après le passage des carriers, parce que sinon, quand on regarde les cartes VMS, on est incapables de dire où sont les zones de granulats. Les pêcheurs pêchent partout pareil.

Donc oui, il faut continuer à étudier ces effets cumulés. Mais aujourd'hui, notre technicien, tout seul à Rouen, ne peut pas sortir ces éléments car il lui faut ces éléments de la part des pêcheurs. S'il n'y a pas de pêcheurs, il n'y a pas d'étude qui tienne la route. S'il n'y a pas de sachant, il n'y a pas d'étude qui tienne la route.

Sur la filière aval, c'est bien notre problème : si on arrive à bien calibrer l'amont (en travaillant par bateau et par port), on pourra calibrer l'aval. Là, je ne peux pas encore le faire puisque l'on n'a pas l'amont. Mais ces données sont très facilement traitées : en un mois il peut analyser les données et en 15 jours rédiger un rapport, ça se fait très très bien.

Encore une fois, c'est la seule façade qui fait ça et ce n'est peut-être pas pour un rien puisque c'est un administrateur des affaires maritimes qui dirige le projet, qui connaît ces notions et c'est comme cela que l'on a pu faire évoluer ces études.

Dominique PACORY, garant CNDP

Excusez-moi je vous coupe, c'est intéressant ce que vous venez de dire, parce que l'on peut ajouter à la concertation, et pour dépassionner le sujet et pour compléter les études, une réunion bilatérale : vous, les pêcheurs et les élus, courant mars. Ça pourrait se faire. Pour parler avec les pêcheurs et les entendre sur le sujet.

Interventions hors micro

Un participant

J'entends ce que vous dites mais le parc de Courseulles, cela fait déjà 10-15 ans que l'on est dessus. Un deuxième élément dessus. Vous savez très bien que les pêcheurs vont vous donner plein d'éléments qui sont le fruit de leur perception quotidienne. Vous avez un autre élément, Dimitri l'a dit tout à l'heure, c'est l'arme diplomatique avec les Britanniques.

Ce qu'il faut savoir, quand Clément BEAUNE est venu nous voir avec Yannick LEJARDIN*, je lui avais dit que le problème que l'on va rencontrer – les Anglais appellent cette mer « the Channel » : c'est extrêmement étroit et on rencontre la frontière extrêmement rapidement, même si l'on a des droits historiques sur cet espace – c'est que le 2^e volet du Brexit, au-delà de la ligne des 6 à 12 milles nautiques, c'est qu'il vont nous sortir l'arme des zones marines protégées et ils le disent clairement. Il risque donc d'y avoir des zones entières qui ne vont plus être accessibles de la même façon.

Quand vous reprenez la grille de lecture des pêcheurs, il faut intégrer le panorama complet. Voilà la source d'anxiété.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Je suis d'accord avec vous, donc avant d'être dans ce projet j'étais dans la planification et qu'est-ce que j'ai proposé aux pêcheurs ? Que l'on fasse des aires maritimes protégées, que l'on bloque tous les navires-usines et on peut faire des aires marines protégées qui permettraient de protéger nos côtières mais ce n'est pas accepté parce qu'il ne faut « rien perdre ».

Non, dans tous les cas, si l'on veut gagner quelque chose, il faut être capable de perdre à côté. On a des zones de conservation, des zones fonctionnelles halieutiques à mettre en place, on aurait pu les lancer et se les réserver. Je pense que la pêche côtière est vraiment adaptée à ces zones protégées puisque l'on n'est pas sur des navires-usines de 100 mètres de long qui viennent au large et qui ont toujours été là.

Moi j'étais au contrôle des pêches dans les années 97 et ils étaient déjà là... Ce n'est pas nouveau. Ils sont peut-être un peu plus présents et encore, je ne l'ai pas encore vu. On a ces outils mais cela a été refusé.

Même le parc éolien, sur le parc zone « Centre-Manche », on est sur des machines qui ont été espacées d'un kilomètre six cent, quasiment le mille nautique. Un chalut va croiser une éolienne tout le quart d'heure... Ce sont des espaces immenses.

Tel que la préfecture maritime envisage aujourd'hui les restrictions d'accès, c'est qu'au-delà de 25 mètres de long on ne rentre plus. En-dessous de 25 mètres, tous les navires, tous nos navires rentrent (ils font 22 ou 23 mètres nos navires). Oui, il faut accepter de perdre pour gagner.

Marion SIVY, SYSTRA

Alors, nous avons une question de Monsieur et... pardon ? Attendez, on vous apporte un micro.

Un participant

Simplement pour vous dire – un jeune homme vous l'a dit tout à l'heure en criant – il y a des levées de doute importantes : les assurances ne veulent pas assurer les bateaux. C'est aussi un travail collectif qui faut mener. Si vous avez un navire de pêche qui n'est pas assuré... L'accidentologie est importante en matière de pêche. C'est un paramètre. Je l'évoque, ce n'est pas ce soir que l'on va traiter le problème, mais il faut intégrer ce paramètre-là.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Sur les assurances, j'ai passé ma semaine à les appeler. Je me suis dit, « c'est quoi cette affaire d'assurances, cela fait quelques semaines » ... J'en ai appelé 3 dont je tairai les noms. Il n'y a pas de stratégie engagée, elles n'ont pas réfléchi au sujet.

Pour rappel malgré tout, elles n'ont pas de travaux en cours pour intégrer à leurs contrats la pêche dans les parcs éoliens. Pourquoi n'ont-elles pas de travaux en cours ? Parce que le navire est protégé s'il pêche dans une zone autorisée, dans les limites du permis de navigation. Donc ils m'ont dit, globalement, ce sont les zones de contraintes réglementaires qui organisent le contrat.

Si le préfet maritime dit que c'est une zone réglementaire autorisée, les assureurs ne peuvent pas aller contre cela. Les assureurs disent que pêcher au chalut l'été en Baie de Seine, c'est moins dangereux que pêcher à Saint-Brieuc en pleine coquille Saint-Jacques, et qu'ils ne font pas une prime d'assurance différente.

La perte du matériel n'est en aucun cas assurée sauf s'il y a perte du navire dans sa totalité.

Il n'y a pas d'études pour voir s'ils pouvaient mettre des primes différentes ou adapter les contrats à une zone particulière liée au parc éolien. Trois assurances, j'ai pris les trois plus grosses. Il y en a une dont j'attends le retour des directeurs car l'agent voulait avoir leur validation. Ce sera un écrit. Aujourd'hui il n'y a rien.

Moi, je suis obligé de répondre à des affirmations qui sortent de je ne sais où et il faut que j'y trouve des réponses. Au-delà des sièges, je suis allé appeler les correspondants locaux à Dieppe, Le Havre, pour Port-en-Bessin, c'était quelqu'un ailleurs, en Bretagne. Personne n'a jamais dit ça.

Dominique PACORY, garant CNDP

Cette réponse doit être mise sur le site de la concertation car elle est éclairante et répond à des questions qui n'avaient pas été répondues au cours du débat.

Damien LEVALLOIS, DREAL

Je ne dis pas qu'à l'avenir ils ne vont pas établir de stratégie, je ne dis pas que commercialement, ils ne vont pas essayer de faire un gain. Malgré tout, c'est cela le point d'étape aujourd'hui.

Sur 2050 le financement, usine à gaz... Je vais reprendre l'exemple que j'avais commencé à développer tout à l'heure. Je vais prendre un pays du style de la Pologne qui a de l'énergie presque exclusivement à partir

d'énergie fossile. Demain, s'ils mettent des éoliennes, il faudrait qu'ils ouvrent des centrales pour compenser ? Non : s'ils mettent des éoliennes, ils vont réduire le taux de fonctionnement de leurs centrales et ils vont baisser leurs émissions de GES. C'est-à-dire que s'ils sont à 100% d'énergie fossile et qu'ils rajoutent des éoliennes, ils sont obligés de faire du 110 – 120 % de production par rapport à la situation initiale ? Non, s'ils en ajoutent, ils vont mécaniquement baisser la consommation de fossile.

« Ah les Allemands produisent de plus en plus d'énergie fossile... » : Là c'est la production électrique allemande. Ce qui a bloqué l'Allemagne dans sa réduction de consommation fossile, c'est la fermeture du gris, du nucléaire. Ils seraient descendus encore plus vite dans leur consommation fossile. Le véritable discours entre la France et l'Allemagne, c'est le nucléaire et l'aspect culturel. Ça n'a rien à voir avec les énergies renouvelables.

Il n'y a pas ce discours avec le Royaume-Uni qui a autant développé que l'Allemagne. Pourquoi ? Parce que le Royaume-Uni a continué le nucléaire.

Le seul sujet dans ce discours aujourd'hui entre la France et l'Allemagne, c'est le nucléaire. Mais ce n'est pas un sujet sur l'énergie renouvelable, sinon on l'aurait avec les autres pays.

La balance d'export, vous me dites que ça ne tourne pas, que ça ne marche pas. Voilà la balance d'export de l'énergie électrique allemande au cours des années. C'est-à-dire que depuis le début 2004-2005, ils sont positifs et ce sont eux qui exportent alors qu'auparavant, ils importaient régulièrement, ils étaient à l'étal.

L'évolution du parc des centrales à charbon allemandes est la suivante. Plus ça va, moins il y en a. Sur l'émission du CO2. Voilà l'émission en bas de la France. Nous sommes largement en bas, du fait du nucléaire. L'Allemagne est partie de beaucoup plus haut mais va rapidement nous rattraper et ils ont fait beaucoup plus d'efforts que nous. Ils sont partis d'un coefficient de 12 par habitant et sont arrivés à 6 (diminution de moitié) alors que nous stagnons.

Aujourd'hui l'Allemagne arrive dans sa production électrique – ils ont fait des efforts sur les dernières années – en matière de renouvelable, à avoir un mixte énergétique qui part dans une dynamique positive alors que nous nous restons stables.

Sur les aspects de flexibilité, les six scénarii de RTE ont bien intégré ces notions. Nos collègues de RTE nous disaient que, parmi ces enjeux de flexibilité, il y en a un qui est assez simple, c'est l'« effacement » : j'« efface » des industries qui consomment beaucoup d'énergie à un moment donné parce que j'ai besoin de flexibilité. Aujourd'hui, il y a peu près 2,4 GW ~~ou 2,4 TW~~, je ne sais plus, à vérifier, qui sont contractualisés avec des industriels pour pouvoir les effacer quand ce sera nécessaire. Sur les autres moyens, globalement, tant que l'on n'atteint pas 30% d'énergie renouvelable (on est aujourd'hui à 10%, on a encore de la marge), notre réseau, tel qu'il est aujourd'hui, ne nécessite pas de faire des efforts.

Une des capacités qu'il est possible d'utiliser, c'est la puissance en réseau « power to grid ». Tous nos véhicules électriques qui seront branchés, c'est une somme de batteries colossales qui pourront être utilisées pour le réseau, si les personnes l'autorisent. Au quotidien, en gros, on fait 10, 20, 40 bornes avec notre véhicule et on aura un véhicule qui aujourd'hui fait 400, 500 km d'autonomie donc on pourra réutiliser l'énergie.

Autre possibilité, l'usage des STEP, soit des réserves d'eau qui existent en hydraulique classique. L'idée est de les doter de machines, de capacités de production d'électricité. Enfin vient une dernière solution, l'hydrogène, qui offre des possibilités de flexibilité.

Marion SIVY, SYSTRA

Une question de Monsieur qui levait la main depuis un moment et je pense que l'on ne va pas épuiser le sujet de l'opportunité de l'éolien ce soir donc je vous invite à la concision. On se dirigera ensuite vers la fin de la réunion, sauf si une question sur la pêche émerge.

Allez-y Monsieur.

Un participant

Oui, alors ça ne concerne pas directement la pêche... Je suis préoccupé par ce que l'on va laisser à nos générations futures. Je pense au démantèlement. Sachant que les parcs éoliens citoyens sont obligés de prévoir les frais de démantèlement pendant leur installation. Est-ce que les provisions sont prévues dans ce genre de parc, sachant que on sait aussi que le démantèlement pour le nucléaire, c'est ce qui pêche un peu, sans mauvais jeu de mot. Comment ça se passe ?

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur. Donc est-ce que les frais de démantèlement sont provisionnés au départ du parc ? Après je donnerai la parole aux garants pour un relevé d'attentions de la réunion avant de donner, peut-être, le mot de la fin à Monsieur LEVALLOIS.

Nicolas MAIRE, Préfecture maritime

Je vais initier la réponse et Damien donnera éventuellement un complément. En ce qui concerne la provision pour le démantèlement, c'est une obligation légale qui incombera au lauréat du parc éolien, comme c'est le cas aujourd'hui, typiquement pour Courseulles ou Fécamp. La distinction entre les deux parcs c'est que, pour le parc dont on parle ce soir, c'est le préfet maritime qui donnera l'autorisation de construire et le démantèlement sera imposé au titulaire dans l'autorisation. Ce sera dans 30 ans, donc on imposera à l'opérateur, comme pour le parc de Courseulles, de provisionner à la Caisse des Dépôts ou par un autre biais 50 000€ par mégawatt de puissance installée. Cet argent servira à terme à démanteler l'ensemble de la structure.

Intervention hors micro

Marion SIVY, SYSTRA

Est-ce que cette provision prévoit le démantèlement des structures sous-marines également ? Monsieur LEVALLOIS pour un complément.

Damien LEVALLOIS, DREAL

L'obligation de démantèlement, permet d'avoir des garanties financières. Elle permet aussi à l'État, en cas de défaillance de l'industriel, de reprendre à sa charge le démantèlement des installations. Pour les installations nucléaires c'est pareil, EDF a provisionné, maintenant il va falloir mettre en œuvre.

Est-ce que les installations seront entièrement enlevées ? toutes les superstructures seront démantelées mais, dans le cas d'un pieu métallique planté à 30 mètres de profondeur, il n'y a pas d'intérêt car la matière est neutre. On le découpera sous la surface du fond de façon à ce qu'il n'y ait pas de possibilité de s'y accrocher.

C'est dans la roche, ce ne sera pas afférant, même si cela permettrait la formation d'un effet « récif », mais là c'est bien dans la roche en elle-même.

Pour les câbles, il est demandé à RTE de fournir une étude d'impact à l'issue de la période de fonctionnement du parc éolien parce que ce câble est enseveli sous terre. Il faut une étude d'impact pour savoir s'il est plus impactant de laisser ou de retirer le câble. C'est sur cette base que la décision sera prise.

RTE étant un opérateur de l'État, on a la main pour l'obliger à démanteler si besoin.

Voilà l'état des lieux du démantèlement.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur LEVALLOIS. Je laisse la parole à Monsieur PACORY pour faire un retour sur la réunion de concertation.

5. CONCLUSION

Dominique PACORY, garant CNDP

Avant cette réunion, on nous avait dit que ça ne servait à rien de venir car tout était dit. Il s'avère que, à vous écouter, il y a encore des choses à dire, il y a encore des gens qui ont des inquiétudes et des gens qui ont des questions à poser.

Nous serons très réceptifs aux questions posées à l'écrit mais aussi à ce qui a été dit verbalement puisque cette séance est enregistrée.

Je vous invite également à aller sur le site internet ou à nous renseigner de façon écrite vos questions et inquiétudes car elles sont intéressantes et elles sont légitimes.

J'invite également le maître d'ouvrage à essayer d'organiser une réunion avec les pêcheurs parce que cela paraît utile de les écouter à nouveau, même si c'est difficile. Il faut les écouter sur les conditions de pêche et on est disposés à vous accompagner sur ce sujet, si c'est possible.

J'invite aussi tous les participants à consulter le site internet oliennesenmer.fr car il y a beaucoup d'informations pour, à la fois, dédramatiser et obtenir beaucoup d'informations. Ça nous paraît aussi primordial et nous restons, les trois garants, à votre écoute si nécessaire.

Vous pouvez nous écrire, et si vous estimez que les réunions thématiques ne sont pas suffisamment pertinentes, on est à votre écoute pour savoir comment améliorer cette concertation.

Marion SIVY, SYSTRA

Merci Monsieur PACORY, peut-être un mot de Monsieur LEVALLOIS pour indiquer les prochaines étapes de la concertation ?

Damien LEVALLOIS, DREAL

La semaine prochaine, réunion thématique à Quettehou, dans le Val-de-Saire, sur les aspects « patrimoine ». Pourquoi le Val-de-Saire et Quettehou ? Vous le savez peut-être mais à Saint-Vaast-la-Hougue il y a deux tours, les tours Vauban, qui sont inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco.

On a fait un travail pour mesurer l'interaction d'un projet éolien en mer avec ces tours et on veut le restituer au public. Ce sera notre prestataire qui viendra le restituer, ainsi que sa méthode et la façon dont il a abordé ce travail sur ce projet. On verra comment nous, l'État, avons fait le choix de la position à partir des travaux qu'il a pu mener et des discussions qu'il a pu avoir avec le territoire.

Viendra ensuite une pause puis nous reprendrons le 25 février à Cherbourg, avec une réunion thématique sur l'aspect industriel. Car s'il y a la filière pêche il y a aussi la filière énergie qui est en attente de ces projets. C'est aussi beaucoup d'emplois, 800 à Cherbourg aujourd'hui et ça va continuer de grossir. Au Havre c'est près de 750 et ça va continuer à grossir.

Au vu des projets qui sont en développement à l'étranger, je pense à l'Ecosse qui a annoncé 25 GW ou aux Pays-Bas qui ne vont pas tarder d'annoncer de l'ordre de 10GW. Ce sont des usines qui ont déjà un plan de charge complet pour 5 ans – il n'y en a pas beaucoup des industries dans ce cas-là – et il sera pour encore de nombreuses années. Donc il est intéressant d'aller écouter les industriels.

Une deuxième réunion sur le raccordement dans le Calvados, qui constitue l'option préférentielle de raccordement à ce jour.

Au mois de mai, on aura des réunions publiques sur d'autres aspects comme les alternatives au projet. Mais il y a d'autres événements :

- Fin avril, colloque environnemental
- Rencontres avec les étudiants toutes les semaines, je n'y étais pas la semaine dernière car j'étais à la Conférence Régionale Maritime du Préfet, mes collègues étaient à l'université de Rouen et on avait encore un autre spectre de vision de ces projets, la semaine prochaine nous serons à Caen.
- On vous propose d'organiser des fresques du climat ou fresques océanes. Si vous le souhaitez, Monsieur le Maire, on peut dépêcher un intervenant qui viendrait sur le territoire de la commune pour faire un atelier fresque du climat. Contactez-nous et on vous le met à disposition. C'est de l'acculturation aux effets du changement climatique. Je ne vais pas vous proposer la fresque océane, je pense, c'est plutôt sur les atteintes du milieu marin et il y a quelques éléments un peu forts sur la pêche donc j'ai bien compris que ce ne serait pas le bienvenu.

Dominique PACORY, garant CNDP

Les fresques du climat sont suivies par la CNDP, donc nous aurons un regard particulier si ça se passe chez vous.

Damien LEVALLOIS, DREAL

On pourrait faire cela un mercredi après-midi, vous mettez une salle à disposition et on regarde combien de personnes s'inscrivent et on met un ou plusieurs animateurs sur le coup. Un animateur peut former environ 20 personnes.

Il est possible de faire des visites de chantier comme à Bernières sur l'atterrage du parc dans le Calvados.

Des débats mobiles, ce matin c'était le marché de Langrune, il n'y avait pas beaucoup de personnes mais la semaine prochaine c'est le marché de Valognes, juste avant la réunion de Quettehou.

Enfin, le cahier des charges de ce projet, s'il est décidé, sera incrémenté de tout ce qui a été dit lors des réunions. Donc s'il y a des conditions particulières qui vous semblent importantes à intégrer au projet, nous les notons, soit ici en réunion, soit au titre des contributions faites en ligne ou via la carte T et, encore une fois, via les cahiers d'acteurs. Je pense à vous Monsieur le Maire, via la commune ou l'intercommunalité, ou encore aux filières économiques.

Je crois que j'en ai fini, je vous remercie.

Marion SIVY, SYSTRA

Vous pourrez retrouver le compte-rendu intégral de la réunion sur le site ainsi que les diaporamas projetés.

Bonne soirée à tous et bon retour.

ANNEXE : Liste des questions posées en ligne

- Question sur la sécurité : les secours héliportés pourront-ils accéder au parc éolien en mer ?
- Précision : la durée de 25 ans n'est pas liée à la technologie mais au délai d'occupation légal
- Il y a des limites de durée de vie. En 2050 on sera au même point
- Les pêcheurs peuvent-ils préciser quelles données utiliser pour refléter leur activité ?
- Est-ce que l'on pourrait évaluer l'effort de pêche via l'AIS au lieu du Logbook ?
- Accepter de fournir des données, c'est accepter les parcs. Quid du moratoire ?
- Les deux parcs au large ne sont pas en ZEE ?
- Peut-on évaluer les impacts sur la pêche ?
- On détruit tout et on verra après si c'est écologique ?
- A quoi sert le débat ? Études spatiales ne servent à rien si chaque année on impose un nouveau parc.
- Combien de parcs sont prévus dans la Manche ?
- La mutualisation de raccordement est-elle possible ? A quelle puissance maximale ?
- Parler de puissance installée, c'est idéaliste
- Quel retour d'expérience sur la cohabitation pêcheurs – parcs en Mer du Nord ? Quel impact sur la pêche ? sur la biodiversité ?
- Vulgariser les études serait expliquer que l'éolien est néfaste
- Vulgariser c'est permettre au public de se faire une opinion
- Greenpeace a communiqué sur la sensibilité de la coquille Saint Jacques à l'acidification des océans. Est-ce que ne rien faire ne serait pas pire ?
- Pourquoi l'état ne veut pas entendre l'exclusion de l'éolien en mer ?
- En Mer du Nord, depuis 5-10 ans, les navires ne sont pas assurés ? Ce serait surprenant.
- C'est surtout qu'en cas d'accident, les secours héliportés pourront-ils accéder sur le site ?
- Quand aurons-nous le détail des règles d'accès au parc de Courseulles sur mer par la préfecture maritime ? En tant que pêcheur comment pouvons-nous participer à l'élaboration ?



Pour en savoir +

concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr
www.eoliennesenmer.fr

DREAL Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*